



MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Avis d'Appel d'Offres N° : 13 / 2017
ACQUISITION DE MATERIEL D'OPHTALMOLOGIE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer un Appel d'Offres ayant pour objet l'acquisition de matériel d'**OPHTALMOLOGIE** destinés aux polycliniques de : **EL OMRANE , EL KHADRA , BIZERTE , SOUSSE et SFAX**, composé des lots suivants :

- Lot N° 1 : Une unité de consultation d'ophtalmologie
- Lot N° 2 : Quatre (04) réfracto Kératometre automatiques .
- Lot N° 3 : Quatre (04) Tonomètres à air
- Lot N° 4 : Deux (02) Champs visuels automatiques
- Lot N° 5 : Trois (03) lampes à fente

Les fournisseurs intéressés par cet Appel d'Offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction des Polycliniques et du CAO sise au 8 rue Beyrouth 1002 Tunis Belvédère (4ème étage)**, moyennant le paiement, en espèce d'un montant fixé à **30D.000** non remboursable. Le paiement s'effectuera contre récépissé à la caisse principale du bureau régional Tunis belvédère.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé par voie postale recommandé ou par rapid-poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre central de la CNSS , au nom de Monsieur le Président Directeur Général : **49, Avenue Taieb M'hiri 1002 Tunis Belvédère** dans une enveloppe fermée et scellée portant la mention "**A ne pas ouvrir Appel d'Offres N° 13 / 2017 : Acquisition de Matériel d'OPHTALMOLOGIE**" au plus tard le **08 aout 2017 à 10H00**, (le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi).

Conformément aux articles 5 et 6 du Cahier des Charges des Conditions d'Appel d'Offres (CCAO) , l'enveloppe extérieure doit contenir :

- **Les documents administratifs**
- **Une caution provisoire par lot**
- **L'enveloppe contenant l'offre Technique par lot**
- **L'enveloppe contenant l'offre Financière par lot**

L'ouverture des plis se fera au cours d'une séance publique unique au siège de la CNSS sis au 49, Avenue Taieb M'hiri 1002 Tunis Belvédère (3^{ème} étage) et ce **le 08 aout 2017 à 11h00**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant cent vingt (120) jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre parvenue hors délais ou ne comportant pas le cautionnement provisoire sera rejetée.